



Quand vie professionnelle chevauche vie privée

Par lily

Bonjour.

Je vous expose ma situation.

Je suis éducatrice spécialisée au sein d'un foyer de protection de l'enfance. En parallèle, la nourrice de ma fille est aussi famille d'accueil. Et il s'avère, qu'un enfant de mon travail va venir habiter chez la nourrice de ma fille.

Il faut savoir que j'ai suivi cet enfant durant plus de deux ans, et je travaille toujours avec son frère et sa soeur.

Je me vois dans l'obligation de retirer, malgré moi, ma fille de chez sa nourrice, ne pouvant concevoir que mon travail empiète autant sur ma vie privée.

J'ai interpellé ma direction, mais rien n'a été fait. J'ai l'intention d'interpeller des personnes hauts placées ainsi que le chsct et les dp.

Ma question est de savoir si je peux engager des poursuites juridiques à l'encontre de mon employeur pour non respect de la vie privée ou autre ? merci de votre réponse